

PRESTATIONS ANNEXES 2020

Téléphone :

Si vous le souhaitez une ligne téléphonique pourra être ouverte moyennant des frais d'ouverture d'un montant de **1,5 € par jour plafonné à 15 €**. Le prix de la communication sera facturé **0,25 € par unité**.

Télévision :

Un forfait de **6 €** par jour et par personne vous sera facturé par tranche de 24 heures, puis une réduction de 20% sera appliquée à partir du 15^e jour. Casque télévision **2 €** par séjour.

Wifi :

Un forfait de **2 €** par jour et par personne vous sera facturé par tranche de 24 heures.

Hospitalisation

- Assistance Administrative : **10 €** (correspondant aux prestations décrites à l'accueil)
- Chambre particulière :
En fonction des disponibilités, la chambre particulière est attribuée à votre demande.
En cas de refus de prise en charge de votre mutuelle, le supplément vous sera demandé en totalité soit **91 €** par jour. Un dépôt de garantie vous sera demandé à hauteur de 250 € si vous êtes assuré.
- Forfait journalier hospitalier : **20 €** par jour
Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, vous aurez à acquitter le supplément journalier hospitalier, qui sera, selon le type de contrat pris en charge partiellement ou totalement par votre mutuelle.

Ambulatoire

- Assistance Administrative : **15 €** (correspondant aux prestations décrites à l'accueil)
- Chambre particulière : **40 €**

Frais hôteliers :

Pour les prestations accompagnants, des tickets sont vendus par la boutique située dans le hall central du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30, et par l'hotesse d'accueil (hall central) les samedi, dimanche et jours fériés de 10h30 à 18h00.

- | | |
|---|------------------------|
| • Kit accompagnant | 10 € la nuit |
| • Petit déjeuner en chambre | 5,25 € |
| • Déjeuner au restaurant | 0,46 € le point |
| • Repas du soir en chambre | 10,10 € |
| • Sandwich au distributeur à partir de | 2,90 € |
| • Repas du midi weekend et Jours Fériés | 10,10 € |